

ÉDITO

## Le vieillard et les trois jeunes hommes

Un octogénaire plantait.  
Passe encor de bâtir ; mais planter à cet âge !  
Disaient trois Jouvenceaux, enfants du voisinage ;  
Assurément il radotait.  
Car au nom des Dieux, je vous prie,  
Quel fruit de ce labeur pouvez-vous recueillir ?  
Autant qu'un patriarche il vous faudrait vieillir.  
À quoi bon charger votre vie  
Des soins d'un avenir qui n'est pas fait pour vous ?  
(...)  
Mes arrière-neveux me devront cet ombrage :  
Hé bien, défendez-vous au sage  
De se donner des soins pour le plaisir d'autrui ?

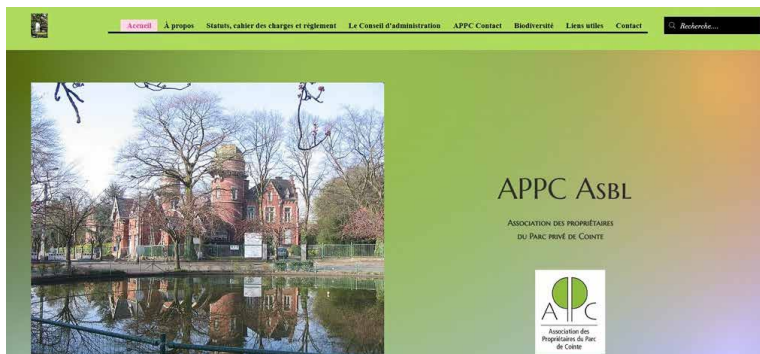
Cela même est un fruit que je goûte aujourd'hui :  
J'en puis jouir demain, et quelques jours encore ;  
Je puis enfin compter l'aurore  
Plus d'une fois sur vos tombeaux.  
Le Vieillard eut raison ; l'un des trois Jouvenceaux  
Se noya dès le port allant à l'Amérique.  
L'autre, afin de monter aux grandes dignités,  
Dans les emplois de Mars servant la République,  
Par un coup imprévu vit ses jours emportés.  
Le troisième tomba d'un arbre  
Que lui-même il voulut enter ;  
Et pleurés du vieillard, il grava sur leur marbre  
Ce que je viens de raconter.

*Jean de la Fontaine*



illustration de Gustave Doré (1832–1883)

© commons.wikimedia.org



Notre site est évolutif. Merci d'adresser avis et suggestions sur [appcointe@gmail.com](mailto:appcointe@gmail.com)

### Lancement de notre site internet

Nous sommes heureux d'annoncer le lancement de notre site internet, désormais en ligne à l'adresse [www.appc.be](http://www.appc.be)

Vous y retrouverez de façon conviviale toutes les infos dont vous pourriez avoir besoin : statuts de l'ASBL, règlement et cahier des charges ; composition du Conseil d'administration ; APPCcontact, lettres de la biodiversité, APPCflash récents etc...

Quelques liens utiles vous sont également proposés tels qu'un formulaire électronique pour

signaler à l'APPC les vols et tentatives d'effraction ou les formulaires de la Ville de Liège pour les autorisations d'abattage des arbres.

Nous souhaitons la bienvenue aux visiteurs qu'ils soient membres de l'APPC, résidents au Parc ou simplement tiers intéressés par notre association.

### Egouts : les grandes manœuvres commencent !

Comme annoncé, de nouvelles endoscopies ont été réalisées début octobre avenue des Ormes. Bonne nouvelle, les égouts ne sont guère plus abîmés que lors des dernières endoscopies réalisées en 2019. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas abîmés...

Ils étaient cependant encore bien obstrués : des racines, des résidus de matières diverses mais aussi pas mal de concrétions de ciment ! Celles-ci ne peuvent venir que de résidus de travaux. Vos prestataires et différents entrepreneurs ne sont à l'évidence pas assez attentifs ! Et c'est toute notre communauté qui en paye les frais.

Aujourd'hui, les égouts de l'avenue des Ormes sont entièrement dégagés, curés et contrôlés, propres comme un sou neuf. L'entreprise confirme que le chemisage est possible sur toute la longueur de l'avenue. Selon l'état des différents tronçons (entre les chambres de visite), l'épaisseur de la membrane de chemisage pourrait varier de 3 à 5 mm ; des choix restent donc à faire.

Nous sommes en attente des devis définitifs et c'est vers la mi-novembre que devraient commencer les travaux de chemisage pour s'achever début décembre.

## ÉCHOS DU PARC

### Quelques nouvelles de nos belles endormies...

2023 sera une année faste pour le Parc. Les deux manoirs emblématiques inoccupés de longue date connaissent un épilogue heureux, preuve que les belles demeures peuvent encore trouver preneurs pour des occupations unifamiliales.



Le « manoir de l'Etang », minutieusement restauré, est habité depuis cet été par ses propriétaires. Le « manoir des Ormes » quant à lui fait l'objet d'une rénovation en profondeur et au rythme où se poursuivent les travaux, il ne serait pas étonnant de le voir occupé dès la Saint Sylvestre.

L'avancée la plus significative pour notre Parc est toutefois le rachat de l'ancien Institut d'astrophysique par deux investisseurs privés, dont l'un est membre de l'APPC. Rien de vraiment neuf à ce stade par rapport au communiqué de presse que nous avons diffusé dans l'APPCflash, désormais en ligne sur [appc.be](http://appc.be). Information prise auprès du Comité d'acquisition, la procédure en justice introduite par Urbagora, la SAL et une résidente du Parc en vue de casser la vente semble soulever peu d'inquiétude.



## FORMIDABLES

### Parc en fête

Le dimanche 3 septembre, notre square Hauzeur a accueilli la deuxième édition de « Parc en fête ».

De cet événement festif on retiendra tout spécialement le large public souriant et décontracté, la participation massive des nouveaux résidents, la joie des enfants qui, bien à l'aise dans l'espace sécurisé, se sont éclatés dans le château gonflable, la farandole des desserts et le grand soleil estival juste de retour pour nos retrouvailles !

Chapeau bas pour tout le boulot accompli par les organisateurs avec une belle générosité au bénéfice des résidents et de leur famille.



© photos Christian Delvaux

## COMMUNIQUONS

### Vie de l'association : Bienvenue à nos nouveaux membres !

Ont rejoint notre association en 2023 :

- Monsieur DEMOITIE, avenue de Beaumont 3
- Monsieur DEKEMEXHE, avenue du Hêtre 23
- Madame PIERARD, avenue des Ormes, 32

Nous souhaiterions compléter cette rubrique par le carnet rose des naissances. Nous invitons les jeunes parents à nous faire part de ces heureux événements avec une rétroactivité au 01/01/2023.

### Le droit au calme : récit d'un 15 août

Nous souhaitons vous faire partager le courrier d'un résident quelque peu assourdi.

**6 : 05** Réveil par une alarme anti intrusion qui va résonner plus de 5 minutes. Réelle intrusion ou pas ? Je l'ignore. Mais si chaque déclenchement de ce type d'alerte devait correspondre à une réelle intrusion, notre Parc ferait sans doute la une des journaux comme étant l'endroit le plus dangereux d'Europe. Tant qu'à être réveillé, je me suis rendu à ma salle de sport.

**10 : 00** Accueil à mon retour par le son joyeux de la tondeuse d'un voisin, seulement durant 30 minutes.

**11 : 15** Un voisin, heureusement plus lointain a manifestement trouvé judicieux de broyer des branches. Bruit assourdissant heureusement atténué par la distance. J'espère que ses voisins directs sont sourds ou absents. Fin de l'agression sonore à 15 :15. Enfin du calme... Ah mais que non ! **17 : 30** le voisin d'en face décide de tondre ses 2000 m2 de pelouse. Silence dès 20 :15.

Nous sommes loin de vivre dans l'endroit calme que ce magnifique Parc mérite d'être. Alors, on change ???

Nous rappelons que la pratique d'activités bruyantes (tronçonneuse, débroussailluse, scie circulaire...) est interdite les dimanches et jours fériés. Une exception cependant : la tonte des pelouses est autorisée les dimanches et jours fériés entre 10 et 13 heures.

## INFOS PRATIQUES

### Conseils d'un forestier

**Mon arbre est malade. Je crains qu'il ne mette en danger les usagers des voiries ou mon habitation. Que faire ?**

Voici les conseils de Monsieur Thomas Halford, Ingénieur Forestier au Service de Foresterie urbaine de la Ville de Liège

#### ETAPE 1. Commencer par un diagnostic

Le diagnostic débute par un contrôle visuel de l'état sanitaire de l'arbre. Dans certains cas, une expertise approfondie aux instruments peut s'avérer nécessaire.

Deux sociétés sont recommandées :

- TER-CONSULT Rue de Serbie 78/2, 4000 Liège 0494 35 98 34
- ZINTZEN ARBO 0499 500 779

Bien entendu, certains élagueurs sont aussi qualifiés pour faire un bilan sanitaire.

#### ETAPE 2. Si l'abattage s'impose: demander une autorisation à la Ville

Le formulaire pour la demande d'autorisation est disponible sur notre site [appc.be](http://appc.be). Dans certains cas, un permis d'urbanisme est requis. Pour vous aider à déterminer la procédure à suivre, un numéro à votre service à la Ville 0471 100 310 ou adresser un courriel à [canopee@liege.be](mailto:canopee@liege.be)

La demande est étudiée à distance notamment au moyen d'outils de cartographie ; dans certains cas, un expert de la Ville se rend sur place. Les refus ne sont pas rares. Ils sont généralement motivés et assortis de conseils pour améliorer l'état sanitaire de l'arbre.

#### ETAPE 3. Si nécessaire, abattre ou élaguer

Pour choisir le bon professionnel, visiter le site ARBORESCO. Cette ASBL regroupe les élagueurs qui ont signé la Charte pour le respect de l'arbre.

#### ETAPE 4. Replanter

Le règlement communal impose la compensation de chaque arbre haute-tige abattu proportionnellement à la superficie de la couronne de celui-ci. Pour bien choisir les espèces à replanter, rendez-vous sur [canopee.liege.be](http://canopee.liege.be)

**Et bien entendu, n'oubliez pas d'informer l'APPC de vos démarches !**

#### APPC CONTACT

Rédactrice en chef :  
Béatrice Smal-Goffin.  
Graphiste : dominosnyers@skynet.be

Secrétariat de l'A.P.P.C.asbl  
avenue de Cointe, 23, 4000 Liège  
04 252.53.56  
[appccointe@gmail.com](mailto:appccointe@gmail.com)

Vous désirez proposer un article? N'hésitez pas à nous contacter :  
[appccointe@gmail.com](mailto:appccointe@gmail.com)